Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie L'Enfant Magique Inc.	855002	Le 24 octobre 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie L'Enfant Magique Inc.		(506) 753-4069
Adresse		
47 avenue Village Campbellton NB E3N 5W8		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		**Titre du poste**
Janel Aubut		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	29 oct. 2024	23 oct. 2024
Commentaires : La vérification de casier judiciaire incluant le secteur vulnérable a été renouvelé. La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	29 oct. 2024	17 oct. 2024
Commentaires : La petite table avec un clou fut enlevée de l'air de jeux, la petite glissade qui avait un clou a été fixée et aucun clou n'est visible et le morceau de bois sur le sol qui était pourrit et qu'un clou était sortie fut enlevé de l'air de jeu. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 octobre 2024 — Date

original signé par
Marie-Josée Driscoll — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 octobre 2024 — Date